

- (iii) les conférences internationales sur l'éducation et toute la gamme des activités afférentes à l'UNESCO;
- (iv) la conférence générale de l'Organisation internationale du travail;
- (v) la conférence en cours sur le droit de la mer;
- (vi) Habitat, la future Conférence des Nations Unies sur l'eau;
- (vii) les relations culturelles bilatérales avec la France, la Belgique, l'URSS, l'Allemagne et d'autres pays.

Laissez-moi vous montrer comment le système fonctionne en prenant pour exemple une activité avec laquelle vous êtes tous familiers: la Conférence sur le droit de la mer. Depuis le début, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour faire en sorte que les provinces participent de près à la formulation de la politique canadienne et à la Conférence elle-même.

Une série de consultations fédérales-provinciales a eu lieu avant la première session de fond de la Conférence pour assurer la compréhension et l'appui des objectifs canadiens en matière de politiques. Tous les gouvernements provinciaux ont été invités à participer à la composition de la délégation canadienne. Les provinces atlantiques, que préoccupe la mise au point des politiques canadiennes relatives aux pêches et à l'exploitation minière au large des côtes, étaient bien représentées. Elles ont d'ailleurs contribué pour beaucoup au travail de la délégation au cours des quatre dernières sessions de la Conférence. La participation active de conseillers provinciaux a été, j'en suis convaincu, un élément déterminant du rôle capital joué par le Canada à cette Conférence, particulièrement dans le domaine des pêches où l'on est arrivé à un consensus quant à la souveraineté de l'Etat côtier sur les ressources marines biologiques, à l'intérieur d'une zone de 200 milles. Les préparatifs pour la prochaine session de la Conférence, qui aura lieu à New York en mai, sont déjà avancés; notre délégation, je l'espère, comprendra de nouveau une brochette complète de conseillers provinciaux.

Voilà comment le Gouvernement canadien sert les intérêts particuliers des provinces. En effet, le poids et l'influence de l'Etat peuvent venir appuyer les intérêts légitimes de tous les gouvernements du Canada.